

République Française

Département de la Creuse

Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 21/04/2017

## Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

### DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril 2017 - Délibération n° 2017/080

#### **Objet : AFFECTATION RESULTATS 2016 – BUDGET ANNEXE LOCATION IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 avril 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – FASSOT – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – MARTIN – CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPARTUREAUX – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – CONCHON – DOUMY – et Mmes BERNARD – LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – CHENEVEZ – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

#### **Etaient excusés :**

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – MAZIERE – MARTINEZ – PEROT – SCAFONE – PAMIES – GAILLARD et MMES POUGET-CHAUVAT – COLON – POITOU – NOUAILLE.

#### **Pouvoirs :**

M. RIGAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme CAPS a donné pouvoir à Mme JOUANNETAUD – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME, Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY.

#### **Suppléances :**

M. MALPELET représente M. ESCOUBEYROU – M. FASSOT représente M. GIRON – Mme DESSEAUVE représente Mme COLON – M. MEYER représente M. MARTINEZ – Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES – M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	54	59		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
59	-	-	-	-

Le Conseil Communautaire, après avoir examiné et adopté le compte administratif 2016, statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation

Prenant en considération les éléments suivants :

Pour mémoire

Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 154 544.76 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+ 1.09 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016

Solde d'exécution de l'exercice 2016	- 24 419.93 €
Solde d'exécution cumulé	+ 130 124.83 €

Restes à réaliser au 31.12.2016 NEANT

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat propre à l'exercice	+ 13 445.05 €
Excédent antérieur reporté	+ 1.09 €
TOTAL A AFFECTER	+ 13 446.14 €

→ Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le BP 2017)

NEANT

2/ Affectation complémentaire « en réserves » (crédit du compte 1068 sur le BP 2017)

NEANT

3/ reprise en section de fonctionnement au BP 2017 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté de

+ 13 446.14 €

4/ reprise en section d'investissement au BP 2017 sur la ligne 001 recettes solde d'exécution positif reporté de

+ 130 124.83 €

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

